

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 20 juin 2023**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 19  
Votants : 22  
Absents : 4  
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,  
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,  
Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel,  
M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique,  
M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice,  
M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme FERRERES France  
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme JACQUEMIN Monique  
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe

Absent excusé : M. Didier BELLOC

---

**Objet : Vie associative – Subvention exceptionnelle au Centre d'Art Chorégraphique**

---

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle du Centre d'Arts Chorégraphiques, pour l'organisation d'un spectacle de théâtre du dimanche 14 mai 2023 et du gala annuel du samedi 10 juin 2023.

Ces deux manifestations ont été totalement gratuites.

La commission Vie associative réunie le 15 juin 2023 dernier propose l'attribution d'une aide exceptionnelle de 350 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- OCTROIE une subvention exceptionnelle de 350 € au Centre d'Arts Chorégraphiques, pour l'organisation d'un spectacle de théâtre, dimanche 14 mai 2023 et du gala annuel, samedi 10 juin 2023.
- Les crédits sont inscrits au BP 2023.
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le



Le Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES